

**Contrat d'apprentissage**  
Secteurs : Services / Batiment / Industrie / Vente



Cofinancé par l'Union européenne  
Réalisez vos projets de mobilité professionnelle avec le CNARM, grâce au soutien de l'Union Européenne.

OFFRE N°

49958

SECTEUR

INDUSTRIES DE FABRICATION: MAINTENANCE

TYPE DE CONTRAT

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

DURÉE CONTRAT

24 MOIS

TEMPS DE TRAVAIL

TEMPS PLEIN

ENTREPRISE

CFA EST LOIRET - RECRUTEMENT DU 30/06/25

AU 04/07/25

LIEU

RÉGION LOIRET

POSTULEZ AVANT LE

23/06/2025

PRISE DE POSTE

01/09/2025

**CONTACT**

Francoise LEGER

fleger@cnarm.fr

06 93 13 34 46

**STANDARD**

☎ 02 62 15 00 00

## CQP TAVA - Technicien de maintenance - service après-vente automobile - H/F - Alternance - 24 mois

### ► DESCRIPTIF

Technicien électronicien automobile, vous êtes un expert de la maintenance des systèmes électroniques. Vous analysez les résultats pour identifier l'origine de la panne électrique ou mécanique. Vous réparez et réglez les éléments défectueux avec l'utilisation des outils de diagnostics des constructeurs et multi marques. Vous vous adaptez à l'évolution technologique. Vous accueillez le client et réalisez un premier diagnostic. Vous intervenez sur un système de haute technicité ; pour le réglage des systèmes mécaniques et électroniques. Vous faites le compte-rendu au client des travaux effectués.

### ► PROFIL RECHERCHÉ

NIVEAU :

Collège ou lycée

DIPLOME REQUIS :

Aucun

EXPÉRIENCES :

Expérience professionnelle non exigée

COMPÉTENCES :

Qualités personnelles d'écoute et d'observation; Manuel; Bonne condition physique compatible avec l'exercice du métier ; un projet professionnel réfléchi et cohérent

FORMATION MIN ACCEPTÉ :

Niveau scolaire équivalent à la 3ème

FORMATION MAX ACCEPTÉ :

Aucun

LANGUE(S) :

Connaissance des bases (lecture et calcul)

INFORMATIQUE :

Connaissance de base

PERMIS :

B

### ► EXIGENCE(S)

### ► RÉMUNÉRATION

Salaire BRUT: 1808 € Mensuel

### ► AIDES DU CNARM



Billet d'avion aller + transfert



Allocation d'arrivée de 400€



Aide à l'hébergement 2 mois



Indemnité forfaitaire de 500€



Prime d'installation de 400€



Indemnité complémentaire selon la situation